



2019 1° CHALLENGE DES 100 ANS DE LOCMIQUELIC

les dimanches : 27 janvier, 10 février, 24 février, 10 mars, 24 mars et 7 avril

WWW.CNML.EU

cnml.regates@gmail.com

HN1
(= >17 en brut)

HN2
(<17 = >11 en brut)

HN3
(<11 en brut)

NOM DU BATEAU :

Port d'attache

Identifiant n°

Type :

GROUPE A, B, C, D, F, L, R1, R2, R3, X

Version :

HN BRUT :

Hélice repliable	- 0,5	- 0,5	- 0,5
Hélice fixe ou moteur en puits	- 1,5 ou - 2,0 (si B ou C)	- 1,5 ou - 2,0 (si B ou C)	- 1,5 ou - 2,0 (si B ou C)
Propulseur d'étrave non obturé	- 0,5	- 0,5	- 0,5
GV enroulement dans le mât	- 1,0	- 1,0	- 1,0
Pénalité (ex bout-dehors ajouté, modif. Bateau,...)	+ 0,5 ou plus	+ 0,5 ou plus	+ 0,5 ou plus

Total bonifications / pénalités :

HN NET :

NOM et PRENOM du SKIPPER :

N° LICENCE FFV

Date certificat médical

.....

.....

.....

Adresse :

Tel : **Courriel :**

NOM et PRENOM des EQUIPIERS :

N° LICENCE FFV

Date certificat médical

Courriel :

(ou, pour la commander, adresse et date de naissance)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le skipper s'engage à vérifier que chaque membre de son équipage dispose d'une licence Club Compétition.

Le licencié doit enregistrer son certificat médical sur son espace licencié et doit pouvoir attester auprès de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du Questionnaire-SPORT accessible ici :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do

Nota : Les licences journalières ne peuvent être délivrées que sur présentation d'un certificat médical valide

Signature du skipper

Date

Inscription Challenge d'automne, membre du CNML : 50€ (demi-tarif pour une 1ère inscription)

journée de course : 20€

ou membre d'un club partenaire : 80€ (demi-tarif pour une 1ère inscription)

caution pour cagnard : 30€

PAIEMENT (préciser chèque ou espèces)

L'inscription au Challenge d'Automne ouvre droit à une réduction de 20% sur les frais d'inscription au 1° Challenge de l'année suivante.